

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Hélène Hiroux

<https://www.cadre21.org/membres/700fdf475d69d8856b39a4aa>

Date d'obtention : 2020-11-18 21:02:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Importance de suivre la trousse devant une situation de Sexto: ne pas assumer que je vais me souvenir de tout par coeur; utiliser l'aide-mémoire
- Questions à poser à l'élève victime ou à la personne qui rapporte la situation;
- Actions à poser auprès de l'élève qui a commis une infraction + évaluer l'acte impulsif vs l'acte malveillant
- Ne jamais consulter les images/vidéos
- Rester en contact avec le service de police (policier éducateur ou service de police traditionnel)
- L'élève qui se prend en photo et la distribue, même en étant à ce moment consentante, commet un acte criminel (pornographie juvénile)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Questionnement de l'élève plus complet et plus uniforme d'une intervention à l'autre
- Possibilité d'avoir un langage et vocabulaire commun avec les intervenants de mon milieu qui ont aussi fait la formation et aussi avec les intervenants d'autres milieux scolaires avec qui je pourrais être amenée à collaborer
- Mieux distinguer l'acte impulsif de l'acte malveillant grâce au questionnaire rempli avec la victime

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Rester objective: ne pas mettre des mots dans la bouche du jeune et m'en tenir aux questions indiquées sur le questionnaire
- Éviter de voir/entendre le contenu des photos/vidéos
- Rester empathique à la situation du jeune qui a envoyé des photos de lui/elle; c'est un mauvais choix, mais ce n'est pas une mauvaise personne.